

Bureaux. - 5, rue Jules Ferry. - 21800, Neully-lès-Dijon  
La correspondance doit être adressée à l'Administrateur du journal

### Editorial :

Plus d'un siècle et demi nous séparent des informations contenues dans les articles de ce numéro unique du Petit Bourguignon.

150 ans, une éternité, un autre monde, presque une autre planète... et pourtant c'est parfois d'une actualité surprenante.

Entièrement réalisé à partir des archives familiales en ma possession, ce « vrai-faux » journal du XIXème siècle reprend des articles de l'époque qui ont été intégralement ou partiellement recopiés dans la presse locale dijonnaise.

Je suis aussi le rédacteur de quelques uns d'entre eux lorsque j'avais à faire à une note, un courrier ou une affiche.

Tout en m'affranchissant de la chronologie des événements et de l'ordre des années, j'ai très strictement respecté la déontologie journalistique qui veut que toutes les informations données dans ce journal soient vraies et authentiques.

Je n'ai rien inventé.

Tantôt ordinaires ou curieuses, de faits divers ou de politique, les informations contenues dans ce numéro unique ont été sélectionnées en fonction de l'intérêt qu'elles représentent pour saisir succinctement la vie de quelques uns de mes ascendants bourguignons.

Au-delà de ces brefs articles, le lecteur intéressé du XXIème siècle a la possibilité de pousser plus loin son investigation en se référant aux documents que j'ai écrits précédemment, ou en compulsant le Mémoire consacré à Charles Mazeau par Muriel Thibert en 1992.

C'est précisément parce que je n'avais pu les utiliser dans mes

ouvrages antérieurs que j'ai décidé de « sortir » ces informations sous la forme d'un journal. J'ai privilégié ce format avec lequel une grande partie des informations me sont parvenues.

Dans ces colonnes, la petite histoire croise, parfois, l'Histoire.

Jean-Marie BALLEYGUIER  
Neully-lès-Dijon.  
28 Septembre 2011

### Les échos de Quetigny.

On apprend dans la « Gazette de l'enseignement » que M. Mazeau, sénateur, vient d'envoyer à titre d'étrennes, aux élèves de l'école de Quetigny, cinquante francs pour l'achat d'une horloge et de quelques livres.

Ce don est d'autant plus méritoire qu'en 1879 M. Mazeau a déjà donné deux cents francs pour fonder la bibliothèque scolaire, et cinquante francs pour élever le portique du gymnase.



### Une statue en l'honneur de Bossuet.

Samedi 19 octobre 1901, dans l'après-midi, a eu lieu sous la présidence de M. Charles Mazeau, sénateur, Premier Président honoraire à la Cour de cassation, la constitution définitive du Comité qui s'est

formé à l'effet d'élever, sur une des places de la ville, un monument à notre illustre compatriote.

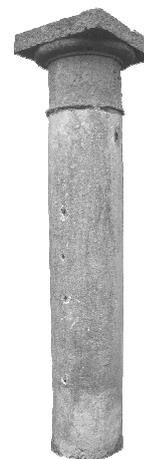
M. le Président se fait l'interprète des sentiments de gratitude du Comité envers Mgr l'Évêque de Dijon, qui fut le promoteur zélé de cette œuvre.

Le montant de la souscription s'élève présentement à 43051,80 Francs.

On met ensuite à l'étude la désignation de l'emplacement sur lequel s'élèverait le monument et dont le vœu sera présenté ultérieurement au conseil municipal.

A l'unanimité, MM. Mathurin-Moreau et Gasq ont été désignés pour exécuter le monument en collaboration.

### Récupération ou pillage des colonnes de la rotonde de Saint Bénigne ?



Dans son bulletin de l'année 1856, la Commission des antiquités du département de la Côte d'Or révèle que « des colonnes complètes de la rotonde de St Bénigne, détruite en 1792, ornent le jardin de la propriété « Les Cèdres » de M Nicolas Mazeau à Quetigny ».

Rien n'est trop beau pour servir de support au portail d'entrée du parc et de piédestal aux statues qui ornent la propriété

de ce notaire, nostalgique de l'empire.

Les deux colonnes qui subsistent encore en ces années 2010 sont certainement les monuments les plus anciens présents à Quetigny.

La rédaction.

### Nomination au conseil municipal de Dijon.

Nous apprenons que M. Nicolas Mazeau a été nommé par le Roi des Français, Louis Philippe, membre du conseil municipal de Dijon à compter du 10 mai 1831.

Nous en profitons pour informer nos lecteurs dijonnais que la prochaine séance annuelle du conseil aura lieu le 11 mai à 15 heures.

### Journal officiel du 1<sup>er</sup> décembre 1897.

« Le Président de la République Française, sur le rapport du garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes, (...)

Décète :

Art. 1<sup>er</sup>. — Est élevé dans l'ordre national de la Légion d'honneur :

A la dignité de grand officier, M Mazeau, premier président de la cour de cassation.

Signé, Félix Faure »

Nous rappelons que le Sénateur de la Côte d'Or avait été promu par le passé, chevalier le 13 juillet 1882 puis officier le 25 juillet 1891 et enfin commandeur de la Légion d'honneur le 10 janvier 1894.

### Grande fête de bienfaisance au profit des sinistrés de l'ouragan du 28 juillet 1900.

On se souvient du très violent ouragan qui a frappé la Côte d'or le 28 juillet 1900 et le nombre important de victimes que l'on a dénombrées. La plus grande partie du vignoble a été détruite et des inondations désastreuses ont ravagée un nombre très important d'habitations.

Monsieur Mazeau, président du comité général de secours aux

sinistrés de la Côte d'Or viticole, organise une loterie au capital de 100 000 francs composé de deux cent mille billets à 0,50 centimes. Le produit sera affecté jusqu'à concurrence de 18 000 francs au soulagement des pauvres de la ville de Dijon secourus par le comité permanent des fêtes de bienfaisance du commerce et de l'industrie de cette ville et, pour le surplus à la distribution de secours aux victimes nécessitées du sinistre du 28 juillet 1900.

Afin d'aider à financer cette oeuvre de secours, la fanfare de Dijon et le comité général de secours aux victimes, organisent sous la présidence de monsieur Mazeau une grande fête de bienfaisance le dimanche 16 septembre 1900, à 14h au parc de la Colombière.

Programme complet sur demande auprès du comité. Prix d'entrée : 0,25 centimes.

Eviter les contrefaçons  
**CHOCOLAT  
MENIER**  
Exiger le véritable nom

**POELE-MANIVELLE**  
BREVETÉ S. G. D. G.  
Choix au concours pour le chauffage des Trains sanitaires  
**BRULE TOUS LES COMBUSTIBLES**  
Supprime la grille en fonte  
Chauffe par circulation d'air  
Malle et inusable, garnitures nickelées  
Haut.: 0<sup>m</sup>.50 0<sup>m</sup>.85 0<sup>m</sup>.90  
**80 fr. 90 fr. 100 fr.**  
**CHEMINÉE MANIVELLE MOBILE**  
A feu visible, modèle unique : 100 fr.  
Env. fr. du Catalogue illustré sur demande  
Avenue de POPEA, 5  
près pl. du Théâtre-Français. 5



### Le désastre du 28 juillet, Un bel exemple de solidarité.

Les enfants, élèves de l'école communale de Quetigny, viennent de donner un bel exemple de solidarité. Ils ont renoncé aux livres de prix qui devaient leur être distribués, et la somme de 40 Francs que le conseil municipal vote tous les ans pour l'acquisition de ces livres, va être envoyé aux sinistrés pauvres du canton de Gevrey-Chambertin.



### Pose de la première pierre de l'hôpital cantonal de Gevrey-Chambertin.

Le dimanche 21 août 1898 a eu lieu, à 15h, la pose solennelle de la première pierre de l'hôpital cantonal de Gevrey-Chambertin. La cérémonie eut lieu en présence de monsieur l'Inspecteur général, représentant le ministre de l'intérieur, le maire de Gevrey-Chambertin et de monsieur Mazeau, Sénateur et Conseiller général du canton.

A l'origine du projet et ardent défenseur de celui-ci, monsieur Mazeau a prononcé un vibrant discours dont nous relatons ici quelques extraits :

« La solennité d'aujourd'hui couronne six années de persévérance. C'est en effet, dans sa séance du 21 août 1892 que la réunion annuelle des maires du canton de Gevrey-Chambertin prenait, sur la proposition de son Président, la résolution de participer au mouvement qui se produisait alors en faveur de l'assistance publique dans les campagnes, en essayant de fonder au chef-lieu un hôpital cantonal. Les campagnes sont à peu près dépourvues des moyens de secourir leurs malades indigents et de mettre à leur portée les soins que réclame leur état, les remèdes nécessaires et les conseils d'un médecin.

La réunion cantonale pensa qu'elle pouvait faire l'expérience et approuva à l'unanimité la proposition qui lui était faite d'une souscription.

Malgré beaucoup de difficultés pour trouver les fonds nécessaires, les plans ont été bientôt approuvés par l'administration supérieure. A son achèvement l'hôpital comprendra un pavillon central et deux pavillons latéraux réunis par des galeries de huit mètres de longueur. Le pavillon central contiendra les services administratifs et chaque pavillon latéral hébergera l'un les hommes, l'autre les femmes avec dans chacun huit lits répartis dans deux salles. Deux autres pavillons, en retrait,

accueilleront les patients atteints de maladies infectieuses, l'autre, les femmes en couche.

Au nom du Comité de l'hôpital, au nom du canton et de ses 32 communes, enfin et surtout, au nom des malheureux et de l'humanité, j'envoie l'expression de notre gratitude au gouvernement de la République ainsi qu'à monsieur le Préfet de la Côte d'or, dont l'intervention pressée ne nous a jamais fait défaut. »

Puis le Maire de Gevrey-Chambertin prononça quelques paroles de remerciement à monsieur Mazeau (extraits):

« Nous nous rappelons tous, monsieur le Sénateur, que cette oeuvre que nous inaugurons aujourd'hui est due à votre initiative. Nous savons encore que c'est grâce à vos efforts que la réalisation du projet que vous aviez conçu aboutira certainement.

Laissez-moi vous dire combien nous sommes heureux et honorés de vous voir encore notre conseiller général et soyez assuré que nous nous inspirerons toujours des nobles exemples que vous nous avez donnés dans la longue et brillante carrière que vous avez parcourue. »



### Inauguration de l'hôpital de Gevrey-Chambertin.

C'est dimanche 23 octobre 1904 que se déroula l'inauguration de l'hôpital cantonal de Gevrey-Chambertin.

Malheureusement son concepteur et plus ardent défenseur, monsieur Mazeau n'a pu faire le déplacement à cause d'importants problèmes de santé. Il fit lire la déclaration suivante: « C'est avec un profond chagrin que je ne puis

être des vôtres; ma santé ne me le permet pas, veuillez en agréer tous mes regrets. »

A 15h, le cortège se forme sur la place des écoles pour se rendre à l'hôpital, qui a été pavoisé pour la circonstance, et dans la cour duquel une estrade a été dressée pour les personnages officiels et les invités.



Aujourd'hui, seule subsiste la grille d'entrée, le mur de clôture et la fenêtre du premier étage (insérée dans le mur de clôture) de l'hôpital qui a laissé la place à une résidence. Fermé définitivement dès 1918, l'hôpital avait été transformé en gendarmerie.

La rédaction.

### Exposition

Le journaliste et critique d'Art Eugène TALBOT nous fait part dans ces colonnes des impressions qu'il a ressenties à l'exposition du tableau « Portrait de ma mère » (que nous reproduisons ici) peint par Mme Choppard-Mazeau, fille du sénateur de la Côte d'Or.



« Il offre de face, une tête d'une réelle distinction, sérieuse et grave, plutôt que sévère. Les yeux limpides et clairs, ont une expression intelligente, voilée par l'amertume de quelques tristes souvenirs. Les cheveux, grisonnants, répartis en frisons sur le front, sont surmontés d'un chapeau de forme

élégante, et s'épaississent en teintes plus sombres sur les oreilles, à chacune desquelles pend un diamant. Le nez est finement accentué; la bouche aimable; le menton sobrement arrondi. La gamme de la couleur, répandue, en tons gradués, sur les chairs du visage, est d'une simplicité mate, qui ne nuit pas à la transparence. Le buste, enveloppé par les ondulations d'une robe noire, est largement encadré d'une pelisse, autour de laquelle circule une fourrure, qui glisse du col aux manches, en plis adroitement ménagés. Par instants s'ouvrent des interstices, qui laissent voir une doublure lilas, agencée avec élégance et offrant à l'œil des notes, qui égaient les nuances sombres des étoffes ambiantes. La main droite effleure le manche d'une ombrelle grise, aux glands soyeux, et la gauche s'appuie sur l'extrémité du même accessoire. Le fauteuil où mme Mazeau se tient assise est traité d'une façon ferme et décidée. Il résulte de cet ensemble un sentiment, dont les visiteurs ne cherchent pas à se défendre. On comprend qu'il y a dans l'artiste une tendresse, qui ne se croit satisfaite que quand le pinceau fait passer sur la toile les émotions ressenties et les délicatesses d'un cœur aimant. »

**5.000 COPIES**  
d'un seul original  
SANS PRESSE  
PLAQUES INUSABLES  
LE  
*Tachygraphes*  
l'appareil  
le plus  
nouveau pour imprimer  
soi-même des manuscrits,  
dessins, etc., **EN NOIR.**  
PRIX: 18 x 26, 43 fr. — 28 x 38, 60 fr. — 38 x 50, 82 fr.  
Prospectus et Epreuves gratuitement et F.  
**A. SCHAPIRO**, 20-22, Rue Richer, Paris.  
**NOTA** La Maison ouvrira un employé pour soumettre  
l'appareil à toute personne qui en fera la demande.

### Une lettre de M. Mazeau.

Monsieur le sénateur Mazeau nous adresse la lettre suivante: Quetigny, 11 avril 1885. Monsieur le rédacteur en chef, en arrivant à Quetigny je trouve les numéros du *Bien Public* et du *Démocrate* qui nous impudent, à mon collègue

Hugot et à moi, d'avoir touché 20 000 Francs sur les fonds secrets du ministère de l'intérieur, pour faire les élections du 25 janvier.

Il me répugne d'entrer en correspondance avec ces deux journaux pour répondre à une calomnie aussi inepte qu'odieuse, qui atteint non seulement le candidat, mais les électeurs sénatoriaux, dont nous aurions acheté les consciences.

Aussi, vais-je, dès que j'aurai pu voir mon collègue, déférer les diffamateurs aux tribunaux compétents. Ils feront la lumière.

Recevez, monsieur le rédacteur, l'assurance de mes sentiments dévoués.

Ch Mazeau.  
Sénateur de la Côte d'Or.

Les fonds secrets des ministères n'ont certainement pas fini de faire parler d'eux et la lumière n'est pas prête d'être faite sur ces pratiques douteuses.

La rédaction

### Un nouveau né bien nommé.

Un lecteur, qui tient à garder l'anonymat, nous envoie le double d'un courrier envoyé par une mère de famille nombreuse à M Charles Mazeau en reconnaissance de ses attentions.

Nous reproduisons ici l'intégralité de ce courrier peu ordinaire :

Paris le 3 juin 1894.

Monsieur Mazeau,

Je viens vous annoncer que j'ai eu un fils hier soir à dix heures. Cela a été très pénible mais aujourd'hui cela va tout doucement. Monsieur Mazeau, nous pardonneriez vous si nous nous permettons de donner votre nom à cet enfant ? Nous l'appellerons Charles.

C'est notre fils aîné, qui vous doit déjà la vie, qui est le parrain et une petite fille, la marraine. Nous lui donnons votre nom en souvenir de votre grande bonté envers nous et votre profonde reconnaissance. Mon mari vient de télégraphier

à la nourrice de venir le chercher.

Recevez, monsieur Mazeau, notre reconnaissance.

### Liberté d'association, une bien longue attente.

La semaine dernière M Charles Mazeau, sénateur de la Côte d'Or, présentait son rapport sur le droit d'association, devant la commission d'initiative parlementaire.

Ce projet de loi du 17 juin 1880, dit en substance :

« La proposition de loi sur le droit d'association est une oeuvre de liberté et d'égalité (...) elle permet à tous les citoyens de s'associer librement, moyennant l'accomplissement d'une formalité qui ne peut être une gêne pour personne, car elle entend aussi ne faire aucune distinction entre les diverses associations. Quels que soient l'objet, la nature, l'esprit et le but, elle les place sous le niveau d'une réglementation identique. »

Depuis que la République avait repris ses droits, certains pensaient que la période était propice à une reconnaissance du droit d'association.

Pourtant, malgré toute la détermination de ses auteurs et de son rapporteur, une forte majorité rejeta ce projet de loi novateur.

Peut-être faudra-t-il attendre l'année 1901 avant de proposer à nouveau une loi sur la liberté d'association.

### Inauguration de l'école d'agriculture et de viticulture de Beaune.

Une fois n'est pas coutume, plutôt que les traditionnels discours, nous préférons offrir à nos fidèles lecteurs le menu complet du banquet offert par la ville de Beaune à l'occasion de l'inauguration de cette nouvelle école, le 15 janvier 1885.

Un bon menu vaut mieux qu'un grand discours :

Relevés :

Turbot sauce Hollandaise

Filets de bœuf à la  
Bourguignonne.

Entrées :

Chapons à la Nantua  
Timbales de perdreaux à la  
Lucullus  
Buissons de langoustes en  
Bellevue.

Rots :

Quartiers de chevreuil sauce  
poivrade  
Dindes truffées  
Petits pois (primeur) et salade  
Pâté de foie gras Wagner.

Entremets :

Poudings diplomates  
Croquenbouche-Palmier  
Choux glacés en pyramide  
Corbeilles de fruits  
Petits fours.



### Météorologie inquiétante

Une vague de froid exceptionnelle traverse actuellement la France. Hier mardi 14 avril 1903, -7c° était relevé à Clermont Ferrand alors que le thermomètre ne dépassait pas -3c° à Paris et Toulouse.

Peut-on parler d'une évolution inquiétante du climat hexagonal ou d'un dérèglement plus global de la météorologie de la planète remettant en cause la stabilité des saisons ?



### Chronique électorale.

Nous recevons la lettre d'un électeur anonyme :

Monsieur le Rédacteur,  
Pourquoi monsieur Mazeau, premier président de la cour de cassation, veut-il en même temps être sénateur ?

Pourquoi, de gaieté de coeur, s'expose-t-il à ce qu'on lui lance à la face cette accusation *du cumul*, en ce cas si justifié ? Est-ce par intérêt ?

Je ne fais pas à monsieur Mazeau l'injure de le supposer. Est-ce par ambition sénile ?

Je ne le crois pas davantage. Est-ce dans l'intérêt supérieur de la République ?

L'intérêt de la République n'est pas en jeu ; il n'y a pas de candidature d'opposition. Est-ce dans l'intérêt du département ?

La Côte d'Or, tout au contraire, à intérêt à avoir un sénateur qui ne soit pas en même temps le président de la cour de cassation : elle aura deux foyers d'influence au lieu d'un. Quel est donc l'intérêt de monsieur Mazeau à se présenter ?

Tout simplement l'intérêt de la coterie.

Dijon le vendredi 6 janvier 1894.

Charles Mazeau a répondu par anticipation à cet inconnu 25 ans auparavant, en 1871, à l'occasion des élections au Conseil Général :

*« Si je ne consultais que mes convictions, je ne me chargerais pas d'un double mandat. Dans une démocratie, en effet, il faut appeler à la vie*

*politique le plus grand nombre de citoyens possible. »*

Voilà un bien bel exemple de « langue de bois », très largement encore usité parmi les hommes politiques des années 2000 !

La rédaction

### Comice agricole et viticole du canton de Gevrey-Chambertin.

Concours agricole et viticole subventionné par le gouvernement, le dimanche 20 septembre 1891.

Les dons suivants seront décernés aux exposants :

Un objet d'art offert par M. le Président de la République, une médaille d'or offerte par M. Mazeau, sénateur, une médaille de vermeil offerte par M. Tisserrandot, maire de Gevrey-Chambertin....

D'autre part dans chaque catégorie, agriculture et viticulture, les plus méritants des serviteurs et servantes de ferme ainsi que les plus méritants des serviteurs vigneron et vigneronnes du canton recevront un prix de 25 Francs pour le premier et de 15 Francs pour le deuxième.

La plus belle jument poulinière et le plus beau taureau de 1 à 2 ans recevront eux aussi un prix de 25 Francs.

D'autre part, les plus beaux béliers, verrats et truies remporteront un prix unique de 15 Francs.

La distribution solennelle des récompenses aura lieu à 3 heures avec le concours de la fanfare de Gevrey-Chambertin, sous la présidence de M. Mazeau, Sénateur.

Comme quoi le plus beau des taureaux vaut le plus méritant des serviteurs !

La rédaction

### Distribution des prix à l'école de Quetigny.

On nous écrit de Quetigny, le 18 août 1886 :

Dimanche dernier a eu lieu la distribution des prix aux élèves

de l'école de Quetigny, sous la présidence de monsieur Fourcault, maire de cette commune. M. le sénateur Mazeau a bien voulu honorer de sa présence cette fête scolaire qui existe depuis 5 ans maintenant.

M. le maire ayant déclaré la séance ouverte, a donné la parole à M. Mazeau, qui s'est exprimé en ces termes :

*« Je suis heureux, mes chers enfants, d'assister, cette année encore, à cette fête de famille, pour applaudir aux récompenses que vous avez méritées.*

*Il y a toutefois quelqu'un que je dois féliciter avant vous ; c'est celui qui a présidé à vos travaux, les a surveillés, encouragés, votre maître, si attaché à ses devoirs, et dont l'ambition est de faire de vous, non pas des demi-savants, mais des enfants préparés à bien remplir un jour tous leurs devoirs sociaux.*

*Jamais on n'entourera de trop de considération dans une commune le fonctionnaire modeste qui y est investi d'une des plus hautes missions qu'un homme puisse avoir vis-à-vis de ses semblables, puisqu'il forme l'esprit et le coeur de nos enfants, dont il fait des citoyens intelligents, honnêtes et moreaux.*

*Grâce à son dévouement, vous apprenez ici à lire, à écrire, à calculer ; vous apprenez l'histoire, la géographie et vous recevez ces ingénieuses leçons de choses, vous initiant à bien des sujets qui, sans elles, vous resteraient étrangers.*

*Instruisez-vous, ornez votre esprit ; c'est très bien. Mais il y a un autre ordre de connaissances tout aussi indispensables ; je veux parler de celles qui sont relatives à l'éducation. L'éducation, mes enfants, c'est surtout le développement de vos facultés morales, de vos sentiments, de votre coeur.*

*Je me bornerai à prononcer deux mots, qui renferment, selon moi, toute la philosophie et la sagesse de l'enfance : soyez bons, soyez respectueux. Ayez la bonté : soyez humains, charitables, fraternels avec vos*

*petits camarades. Soyez compatissants au sort de tous ceux qui souffrent. Ne vous moquez jamais des malheureux, des infirmes, des vieillards ; prenez dès maintenant ces habitudes, et plus tard, vous ferez tout naturellement le bien, dans la mesure de vos moyens.*

*Soyez respectueux de tout ce qui est respectable. Respectez notamment vos parents, votre maître, ceux qui dans la commune représentent l'autorité, et surtout respectez-vous vous-mêmes. Ayez conscience, même à votre âge, de votre propre dignité. Vous me demanderez peut-être comment on peut se respecter soi-même. C'est en ayant bonne tenue, en évitant les propos grossiers, en étant poli, obligeant, serviable vis-à-vis des étrangers.*

*Soyez gais, turbulents...c'est de votre temps ; mais ne vivez pas comme de petits sauvages.*

*Grâce à l'influence de l'école, vous avez fait, depuis quelques années, bien des progrès à ce point de vue. Je ne reconnais plus dans votre génération les écoliers d'il y a cinquante ans. Travaillez, instruisez-vous, soyez sages, écoutez les leçons de votre maître et vous deviendrez de bons citoyens utiles à eux-mêmes, à leur famille et à notre cher pays. »*

Ce discours a été salué par de vifs applaudissements.

Puis a eu lieu la distribution des prix.

Les quatre élèves qui avaient obtenu leur certificat d'études, ont reçu avec leurs diplômes des volumes donnés par messieurs Mazeau et Juster.

Pour nos fidèles lecteurs du XXI<sup>ème</sup> siècle, nous rappelons que l'instruction est devenue obligatoire en France grâce à la loi du 28 mars 1882, dite « loi Ferry ». Charles Mazeau rend, dans ce discours, un vibrant hommage à la nouvelle école laïque obligatoire, fondée par la toute jeune République.

Au sénat, il s'est associé à toutes les lois qui favorisaient l'instruction laïque et appuya systématiquement au Conseil

Général de la Côte d'or les demandes de construction d'école.

A travers son discours nous constatons que même les plus petits villages de France comme celui de Quetigny (à peine 300 habitants à l'époque) avaient été dotés d'une école, dès l'application de la loi.

La rédaction.



### Inauguration de la statue de François RUDE, A Dijon, place Darcy.

Dimanche 17 octobre 1886

Dès samedi soir, l'hôtel de ville, la porte Guillaume et nombre de maisons particulières étaient pavoisées aux couleurs nationales. Une tente s'élevait place Darcy, adossée aux démolitions de la rue Devosge.

Après la Marseillaise, M. le Sous-secrétaire d'Etat aux Beaux-Arts donne la parole à M. le sénateur Mazeau, qui prononce un discours dont nous reproduisons ici quelques extraits :

*« Au nom des comités constitués à Paris et à Dijon pour élever une statue de François Rude, au nom de tous ceux qui ont donné leurs concours à l'oeuvre, je remets à la ville de Dijon ce monument destiné à perpétuer la mémoire de l'un de ses meilleurs et de ses plus illustres enfants.*

*Un concours est institué et il est décidé que la lutte ne s'engagera qu'entre les anciens élèves de Rude et les anciens élèves de notre école des Beaux-Arts. Vous avez ratifié, messieurs le choix de M. Tournois, ancien élève de*

*notre école et premier prix de Rome en 1857. Le bronze a été fondu par M. Barbedienne.*

*Monsieur le maire, nous confions à la ville de Dijon la garde de ce monument. Nous savons quels sont les sentiments de sa population intelligente et patriote. Nous savons quel est son amour des Beaux-Arts. Elle entourera donc ce bronze d'un pieux respect afin qu'il conserve dans les générations futures le souvenir et l'exemple de celui qui, sorti du peuple, fut à la fois un grand artiste, un homme de bien et un bon citoyen. »*



A ceux qui la chercheraient encore de nos jours à Dijon, nous rappelons qu'en 1942, l'occupant allemand déboulonna la statue en bronze et la fit fondre.

La rédaction

### Contentieux entre les gouvernements d'Haïti et de la République Française.

Comment un malheureux incendie dans les locaux d'une succursale haïtienne d'un négoce français de café « Alexandre et Cie », originaire du Havre, a engendré une situation conflictuelle entre les gouvernements français et haïtien.

Tout d'abord, le rappel des faits : « Alexandre et Cie » installe un magasin dans une maison de Port au Prince,

appartenant aux héritiers d'un certain M. Preston. Le locataire principal a sous-loué le rez-de-chaussée à un autre commerce français vendant des articles de Paris et de la bijouterie. Ce dernier à lui même sous-loué une partie de son local à « Alexandre et Cie ».

L'ensemble fut détruit dans un incendie le 25 mai 1892.

Tous les protagonistes de cette affaire ayant rejeté leur responsabilité, la situation s'envenima peu à peu jusqu'à créer des tensions directes entre les deux gouvernements.

Afin de régler ce conflit aux mieux des intérêts des acteurs de cette sombre affaire, un tribunal arbitral fut composé à l'initiative des deux gouvernements, le 24 décembre 1896, soit 4 ans après le drame. M. Charles Mazeau, premier président de la cour de cassation, fut nommé Président de ce tribunal arbitral franco-haïtien, afin de trouver un règlement définitif à ce complexe dossier.

A ses côtés ont été nommés un professeur de droit international français et un ministre plénipotentiaire d'Haïti.

A l'issue de multiples rebondissements, le conflit fut habilement désamorcé par le tribunal arbitral qui, grâce à l'autorité de son président, trouva une solution acceptable pour tout le monde.

Les deux gouvernements durent s'entendre pour payer équitablement les frais de procédure et les diverses indemnités.

Le mot de conclusion revient au ministre des affaires étrangères français dans ses remerciements à M. Mazeau, dans son courrier du 19 octobre 1897 : « *Il m'a été agréable de constater qu'en vous acceptant comme tiers arbitre, le gouvernement haïtien a rendu hommage à la haute impartialité de la magistrature française et à votre propre personnalité.*

*Je ne doute pas que l'arrêt du tribunal ne produise en Haïti une heureuse impression et ne contribue, ainsi, à développer*

*en ce pays notre réputation d'équité et notre influence. »*

### Visite à Dijon de M. Sadi Carnot, Président de la République.

C'est à Dijon que se clôturait le voyage du Président de la République dans les départements du Rhône, de la Haute-Savoie et de la Côte d'Or.

Mercredi 10 octobre 1888, le train présidentiel en provenance d'Annecy est arrivé en gare de Dijon à 17h. M. Sadi Carnot fut reçu par les autorités locales à la Préfecture.

Il resta dans la capitale bourguignonne jusqu'au lendemain après-midi, avant de rentrer à Paris à 15h.

Notre rédaction ne résiste pas à l'envie de faire goûter par la pensée, à ses lecteurs l'excellent menu qui fut servi à déjeuner le jeudi 11 octobre aux 76 personnalités locales invitées par le Président de la République. On notera que M. Mazeau, sénateur, était assis en face du Président de la République.

*Truite sauce Nantua*

*Cuissot de sanglier chasseur*



*Timbale de mauviettes*

*Volaille suprême*

*Langouste à l'Américaine*



*Perdreux truffés*

*Haricots à l'anglaise*

*Galantine de lièvre au foie gras*



*Glace Nélusko*

*Gâteau National.*

Le tout accompagné d'un Montrachet de 1877, d'un Musigny de 1878 et d'un Clos-Vougeot millésimé 1870.

Nos lecteurs, oenophiles avertis des années 2010, apprécieront.

### Inauguration du nouvel Hôtel de ville de Paris

Le 13 juillet 1882, eut lieu l'inauguration officielle du nouvel hôtel de ville de Paris, qui avait été détruit dans l'incendie du 24 mai 1871, en présence de très nombreuses personnalités dont M. Charles

Mazeau, notre compatriote, président du conseil de l'ordre des avocats au conseil d'Etat et qui représenta fort bien sa Bourgogne natale.

Le programme était à la hauteur de l'évènement : *La Marseillaise* spécialement arrangée, chantée à quatre voix d'hommes fut le clou de cette grandiose manifestation.



### Affaire Dreyfus

Comme on le sait, « l'affaire Dreyfus » déchaîne les passions depuis de longues années.

En cette année 1899, la tension redouble à la veille du procès en révision devant la cour de cassation présidée par M. Mazeau qui en est le premier président.

Celui-ci nous fait part des grandes difficultés qu'il rencontre quotidiennement face aux passions qui s'exacerbent toujours un peu plus à travers le pays.

Il nous fait lire les derniers courriers qu'il reçut à son domicile parisien :

« *Monsieur le Premier Président, la guerre, la guerre déloyale est déclarée contre vous. Vous en sortirez. Mais une fois de plus, prenez garde. »*

« *Monsieur ! Malheur à vous, malheur à vos enfants quand le peuple français connaîtra le rôle que vous lui faites jouer dans le monde. Le pauvre Juif malheureux, pour la culpabilité duquel il n'y a pas la moindre preuve, subit depuis plusieurs années des martyrs que l'on ne trouvait qu'au Moyen-Age. (Georges) Piquart, le seul héros de l'armée française languit pendant quelques mois*

*dans la prison, et le grand Zola dut se rendre à l'exil. Et malgré les publications accablantes de Figaro, la cour de cassation ne veut pas porter un jugement.*

*Pauvre France ! Que tu es tombée bien bas.*

*Quand offrirez-vous enfin le rasoir (la guillotine, ndlr) aux scélérats Mercier, Esterhazy, Du Paty, Roget ?*

*Quand épurerez-vous l'armée française de cet opprobre ? »*

**Affaire Dreyfus (suite) :  
L'arrêt de la cour de cassation à l'audience solennelle du samedi 3 juin 1899.**

Le moment est grave. L'affaire Dreyfus a connu hier un nouveau revirement qui relance le processus judiciaire.....et les passions !

Dans son arrêt, la cour de cassation, sous la présidence de M Mazeau, « casse et annule le jugement de condamnation rendu le 22 décembre 1894 contre Alfred Dreyfus par le premier conseil de guerre du gouvernement militaire de Paris. Elle renvoie l'accusé devant le conseil de guerre de Rennes, à ce désigné par délibération spéciale prise en chambre du conseil, pour être jugé sur la question suivante : Dreyfus est-il coupable d'avoir, en 1894, pratiqué des machinations ou entretenu des intelligences avec une puissance étrangère ou un de ses agents pour l'engager à commettre des hostilités ou entreprendre la guerre contre la France ? »



*Charles Mazeau est croqué ici par madame Mélanie Balleyguier lors d'une audience du procès en révision du capitaine Dreyfus.*

Comme on le sait maintenant, le capitaine Dreyfus sera de nouveau reconnu coupable par le conseil de guerre de Rennes avant d'être réhabilité en 1906, par la cour de cassation. Entre temps, Charles Mazeau aura pris sa retraite en 1900 et décèdera en 1905.

**Salon dijonnais  
Juin 1897.**

Comme tous les visiteurs du salon, nous nous sentons irrésistiblement attirés par les œuvres de Mme Choppart-Mazeau que l'impitoyable destin a enlevé si prématurément à ses nombreux admirateurs. Le corps seul avait fléchi sous la maladie lorsqu'elle peignait le portrait de son père M. Mazeau, premier président de la cour de cassation. La tête seule est à peu près sortie du pinceau de l'artiste.

C'est son propre portrait que Mme Choppart-Mazeau a peint avec « Tristesse ». On se sent pris au cœur par ces grands yeux où semblent s'être concentrées les dernières lueurs de la vie et qui vous regardent avec une indéfinissable expression de tristesse.

Elle a voulu également peindre le portrait de sa sœur ; quel contraste avec le sien ! Quelle intensité de vie dans ce portrait !

Avec ce portrait d'enfant, « Travaux forcés », l'artiste a certainement marqué l'apogée de son talent, c'est un pur chef-d'œuvre que cette petite toile. Enfin, nous retrouvons les mêmes qualités de coloriste dans son « pêcheur de Biarritz » avec ses effets de lumière si réussis.

La société des amis des Arts de la Côte d'Or a fait droit aux désirs de tous en mettant en bonne place les œuvres de Mme Choppart-Mazeau.

**Election présidentielle : Un candidat unique pour l'ensemble de la gauche ?**

Nous apprenons, de source bien informée, que les principaux dirigeants de la *Gauche Républicaine*, de l'*Union Républicaine* et du *Centre Gauche* se réuniront très prochainement au théâtre de l'hôtel de la chasse à Versailles. Selon toute vraisemblance, il s'agira pour eux, en ce début octobre 1887, de désigner un candidat commun à leurs trois partis politiques pour briguer la présidence de la République.

Monsieur Mazeau, Sénateur de la Côte d'Or, qui soutient cette démarche novatrice d'union, a confirmé sa présence.

Gageons que messieurs Cazot, Faye et Dauphinot, Présidents de leurs partis respectifs, sauront s'entendre sur un nom et, plus difficile encore, sur un programme commun.

S'ils n'y arrivaient pas, cette expérience d'union pourrait faire long feu et ne plus être tentée de nouveau avant une petite centaine d'années, pour avoir quelques chances d'aboutir.....

Les articles de ce numéro unique du Petit Bourguignon proviennent principalement des journaux ou ouvrages suivants :

- *Le Petit Bourguignon*,
- *Le Progrès*,
- *La Gazette de l'enseignement*
- *Le Bulletin, de littérature et d'art religieux du Diocèse de Dijon* (1901).
- *Mémoires de la commission des antiquités de la Côte d'Or* (1856).

Ainsi que de la correspondance privée ou des notes diverses de Nicolas (1792-1866) et Charles Mazeau son fils (1825-1905).